

Maintenant les choses sont bien changées ; la terre ne veut plus produire d'elle-même, pour ainsi dire, comme autrefois. Il faudra du travail, et pour rendre ce travail utile et profitable, il faudra la science et l'instruction.

Les choses ont marché vite, depuis dix ans, au Canada, et la population ambitieuse des Etats-Unis, nous l'avons au milieu de nous, portant d'autres noms ; mais c'est toujours le même esprit, la même tendance à toutes espèces d'améliorations, de perfectionnement. Le mouvement est plus sensible, plus apparent surtout, dans le District de Montréal et dans notre cité. Il se propage déjà au loin. Il faut le suivre. Il n'y a pas d'alternative, Le bon vieux temps n'est plus, et son état stationnaire est passé de mode.

Nous avons cru devoir, pendant la session de la Législature, appeler l'attention du pays sur le Bill ou la mesure d'instruction publique, qu'on nous dit être en contemplation. Nous regrettons que cette mesure ne soit pas déjà devant le public. Il nous faut cette fois, et on peut le dire avec l'expérience du passé, il nous faut, dis-je, un Bill d'Education d'une opération plus facile promettant un résultat plus certain que celui maintenant en force. Le fonctionnement du dernier était si intimement lié avec le système municipal, qui, lui, a été de tout temps et sera probablement encore long-temps une lettre morte au pays, tel que présentement constitué, qu'il est important que notre Législature remédie à cette malheureuse circonstance, en forçant les commissaires de l'instruction publique, ou les corps municipaux, de pourvoir à l'éducation du peuple, bon gré mal gré, sous une pénalité forte et sévère, par l'imposition et la perception de taxes, sur chaque chef de familles. Quelques personnes se sont fortement opposées à toute clause coercitive, mais nous sommes heureux de pouvoir dire que ces personnes forment un bien petit nombre. Mais enfin, n'est-ce pas le plus grand bienfait que l'on puisse faire à nos compatriotes ? Auront-ils jamais sujet de regretter cette dépense qu'on les aura forcés de faire ? Ne sera-ce pas pour eux le placement le plus avantageux d'un capital qui leur rapportera bientôt de gros intérêts ? Puisque la population n'a pas bien accueilli l'idée du système général d'éducation, et que c'est pour tous le plus grand bien, il faut l'établir d'une manière ou d'une autre, et nous croyons que c'est de suite de statuer une clause coercitive ; et assurément tous comprendront alors qu'il faut mettre en pratique de suite les dispositions de l'Acte d'Education.

Selon nous, on peut encore avoir une garantie de vitalité, d'efficacité du système, en donnant à l'Exécutif immédiat, si nous pouvons appeler ainsi la surintendance de l'éducation, tout ce qu'il faut, et assez de pouvoir pour rendre son ministère uniforme et prompt. Un des moyens les plus propres à atteindre ce but, c'est de ne pas le compliquer en le mettant entre plusieurs mains responsables, et surtout de l'évincer de toute espèce d'influence politique.

Nous avons pu voir tout l'avantage de ce que nous recommandons ici par l'exemple qu'a donné la personne à la tête du département de l'instruction publique. Nous devons au Surintendant actuel de l'Education pour cette partie Est de la Province, à ses efforts, à son zèle, dans l'exercice de ses devoirs, tous les effets qu'il a été possible de tirer de l'Acte tel qu'il était, et c'est justice de le mentionner.

Si cette charge eût été entre plusieurs mains, il est assez probable que le fonctionnement de la mesure serait demeuré lent et inefficace, et aurait subi le même sort que l'Acte des Municipalités Rurales.

La Province peut de nouveau, comme elle a déjà fait, allouer chaque année une certaine somme, au prorata de celle prélevée dans chaque paroisse, et

ces sommes réunies formeront un capital suffisant pour rencontrer les besoins du pays. De cette manière il serait possible de se procurer des professeurs éclairés, instruits et habiles, et en les rétribuant libéralement, de les mettre sur un pied digne d'un état aussi respectable que le leur. Voyez en Angleterre, en France, aux Etats-Unis, combien on a d'estime pour cette profession. Là, ses membres occupent une position honorable dans le monde ; ils peuvent prétendre, selon leurs talents et leur valeur, aux charges de l'état, aux richesses, aux honneurs, enfin à tout ce qui aiguillonne les hommes dans l'état de société et de civilisation. Guizot et Villemain, en France, n'ont-ils pas quitté leurs chaires de professeurs, pour prendre des portefeuilles de ministres et occuper les plus hautes positions ? Pourquoi donc ici n'ouvririons-nous pas une carrière à la jeunesse canadienne-française, à ces centaines de nos jeunes compatriotes qui sortent chaque année de nos collèges, avec une éducation classique et perfectionnée ? Quel corps pourrait être plus utile à la société que celui qui se dévouerait à l'instruction du peuple, qui travaillerait à l'éclairer, à le rendre plus industrieux et plus entreprenant, et par là même plus à l'aise et plus heureux ?

Le mode d'enseignement élémentaire devrait subir aussi beaucoup de changements, de perfectionnement. Il faut au peuple de ce pays, essentiellement agricole et commerçant, il lui faut des notions élémentaires, pratiques et usuelles, qu'il puisse de suite appliquer à ses besoins, à la culture de la terre, à ses entreprises et à son industrie. Il nous semble qu'un cours de latin poussé en deux années jusqu'à la syntaxe avec des leçons de piano et d'orgue, convient peu à des fils de labourers. Il est temps de nous instruire selon nos besoins. Aujourd'hui, en Europe et aux Etats-Unis, les enfants apprennent en un mois, avec moins de travail, ce qu'ils apprenaient autrefois en six, tant les systèmes, la méthode d'enseignement sont améliorés et perfectionnés. Il nous faut donc apporter ici ces nouveaux modes. Car vraiment sur ce point, nous regrettons de le dire, comme sur tant d'autres, nous sommes en arrière d'un siècle ; mais il ne faut désespérer de rien : la civilisation fait son tour du monde ; elle commence à pénétrer au pays, à répandre sur nous ses bienfaisants rayons, à nous réchauffer et nous animer d'une nouvelle vie.

Ceux des Membres de notre Législature, qui contribuent de tous leurs efforts à nous donner un bon système d'éducation, auront droit à la reconnaissance de la patrie, car ils seront véritablement les bienfaiteurs du peuple.

HISTOIRE DE LA SEMAINE.

Nos chambres sont au grand complet et à l'ouvrage. Dans la Chambre d'Assemblée, il y a force comités d'élections siégeant, occupés à faire des enquêtes considérables et énormément coûteuses à la Province ; encore si la vérité pouvait se faire jour et être reconnue à travers et au milieu de cet amas de témoignages ! Les mesures sont en grand nombre sur des objets locaux, des ponts, des chemins. Pas encore de Bills pour l'Education, les Municipalités. Ça viendra.

La chambre n'a pas accueilli la demande de M. Evans, pour aide, afin de lui permettre de continuer la publication de son Journal d'Agriculture. Pourquoi le côté ministériel s'est prononcé contre, on ne peut dire, surtout quand Son Excellence a montré à ce monsieur sa sympathie et son approbation en contribuant à son œuvre avec beaucoup de libéralité ; c'est un malheur car le Journal d'Agriculture pouvait faire du bien aux cultivateurs. Un Bill fut présenté aussi cette semaine pour allouer aux Avocats certains honoraires à la cour des commissaires des petites causes. Mais il paraît que les avocats ne sont pas assez nombreux dans la chambre, quoiqu'on en dise ; car sur une motion en amendement de M. Colville, le Bill fut perdu ; abattu par une majorité de 46 ! Pas plus d'honoraires que sur la main !

A propos de ce Bill, M. le membre pour Beauharnais nous a fait un farceur de discours sur les avocats en général, et sur quelqu'autre petite chose en particulier. Il a dit que la cour des commissaires étant une cour d'Equité et de bonne conscience : pour

juger dans ce sens, c'est-à-dire, selon l'équité et la bonne conscience, il est bon que les messieurs du barreau n'y mettent pas le pied ! que s'ils y allaient, MM. les commissaires seraient embarrassés par les mille et uns détours de la chicane, et qu'ils laisseraient bientôt là l'équité et la bonne conscience pour la glorieuse incorritude de la loi. N'est-ce pas le temps de dire : "Le barreau de tous côtés échappe aux Avocats. Pour eux les jours de la désolation sont levés. Hélas ! Hélas ! Les procès s'en vont." M. le membre pour Beauharnais a terminé son discours avec beaucoup de naïveté et cette franchise qu'on lui connaît, en disant : "que jusque là il avait voté avec le ministère et qu'il avait l'intention de toujours le faire pour l'avenir, mais que sur cette mesure il n'avait pas consulté les ministres et qu'il ne pouvait dire s'ils avaient l'intention de la supporter ou de l'opposer." C'est là ce qu'on peut appeler un exemple de bonne discipline ou bien nous ne nous y connaissons guère.

Jeudi soir, la chambre a discuté l'admission de la Requête de certains citoyens de Montréal contre l'élection et le retour des honorables MM. Moffatt et De Bleury comme représentants de la cité. La question semblait rouler entièrement sur la régularité des procédés, de la Requête, et des affidavits au soutien, et encore sur la suffisance des serments exigés en pareil cas ; après de longs débats, la pétition fut rejetée par une majorité de deux au côté ministériel. Une chose nous a frappé dans cette discussion, et qu'on a pu remarquer déjà bien souvent, chose que nous déplorons beaucoup, c'est qu'un grand nombre des membres du côté droit de la chambre, semblent ne pas comprendre ceux de la gauche, qui les adressent dans la langue française et qu'un plus grand nombre encore semblent ne pas vouloir écouter, s'en aller de leurs sièges ou porter leur attention partout excepté sur ce que dit un membre de l'opposition parlant français. Est-ce que ceux là voudraient se dégager de toute responsabilité personnelle, on ne prenant aucune part aux débats, pas même en y prêtant leur attention. Ne pourrait-on pas dire à ce sujet, ce que le spirituel et profond Corneille écrivait sur les allures de la majorité dans son pays : "On dit qu'au bout de quatre mois d'école de peloton, les conscrits français font d'excellents soldats : il n'en faut pas tant pour dresser un bon ministériel. Les députés les plus novices, les débarqués, les innocents, n'ont besoin que de tenir leurs yeux constamment fixés sur le banc de la couronne et de se rappeler au moment de voter, le mot d'ordre de Casimir Périer : "Messieurs, attention, debout !"

On parle beaucoup depuis quelques jours de ce projet d'ouvrir une route ou chemin de fer entre Montréal et Boston, passant par les Townships de l'Est. C'est une immense, une magnifique entreprise qui donnerait à cette partie du pays et au district entier de Montréal, comme à toute la province, un accroissement encore plus rapide. Quand on considère que nos voisins prennent la bonne moitié de la dépense pour la partie qui se trouvera sur leur territoire, il faut espérer que même les économiseurs ne s'y opposeront pas. Le placement d'un large capital dans cette entreprise peut pour quelque temps ne pas être très avantageux, mais il n'y a que peu de doute, qu'avant longtemps, les communications entre les Townships de l'Est, les Etats de la Nouvelle Angleterre, et Montréal deviendront considérables, qu'ils pourront aussi ouvrir, faciliter et augmenter un grand commerce de bois de toute espèce dont les Townships abondent. Nous désirons voir le plan mis à exécution ; ce serait donner au peuple de cette partie du pays qui paie comme le reste un peu des argentés publics, et nous croyons, pour la prospérité générale.

Maintenant un petit mot de sport pour les amateurs. Dans notre pays de neige et de glace, dans cette saison de froidure et de frimas, parmi les amusements en vogue, nous pouvons ranger, après la danse et les bals, les courses au trot : sport essentiellement canadien et fort en honneur chez nos ancêtres ; car parmi nos chevaux pur sang, il y a beaucoup de bons, d'excellents trotteurs. Ces amusements ont un bon effet ; ils tendent à conserver et améliorer cette race d'excellents chevaux canadiens, si célèbres partout le continent américain du Nord, et même en Angleterre. Nous voyons chaque jour, dans divers journaux, des annonces de ces courses au trot, qui ont lieu dans la plupart de nos paroisses. Dans le joli village de Berthier, fameux parmi tous, pour sa gaieté, et dont la politesse, la bonne vieille et cordiale hospitalité des habitants est passée en proverbe, il y a eu, depuis le commencement de l'hiver, plusieurs de ces courses, et nous apprenons que les chevaux de cette paroisse et d'alentour ont remporté les prix, et battu tous ceux venus de la rive sud du fleuve et des autres parties du pays. Ainsi, amateurs, sportsmen, trotteurs, garde à vous ! et quand vous aurez besoin d'un bon cheval, quand vous voudrez voir une bonne course au trot, allez à Berthier, et si vous y faites un peu de séjour, sans vous amuser bien, ce ne sera pas la faute des gens que vous y rencontrerez. Vous m'en direz des nouvelles.